

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°38 de l'association Villeneuvois à vélo
réuni le 8 juillet 2026 dans notre futur local !

La séance est ouverte à 19 h 43.

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Gaston BOSC	X		
Francis CAZEILS	X		
Adrien CHAUD	X		
Adèle DESTANNE de BERNIS		X	
Éric ÉTIENNE	X		
Émilie FALCONNIER		X	
Claude GUÉRIN			X
Faustine LAMARD	X		
Alexis LEFEBVRE			X
Thierry MANET		X	
Annick MARQUET	X		
Chelo RODRIGUEZ		X	
Françoise RISS-CAZEILS	X		
Ghislaine VELTEN	X		

L'ordre du jour est le suivant :

I – Approbation du PV du précédent CA

II – Embarquement des nouveaux administrateurs

III – Approbation des conditions de la future convention concernant le local

IV – Réflexion sur notre politique quant au local : validation définitive du principe

Lieu d'accueil ou atelier de réparation ?

Salariat ou bénévolat ?

Quid de l'indépendance de l'association ?

V – Financement du local

VI – Plaidoyer

Participation aux comités d'itinéraire et de pilotage

Diagnostic voie verte Sainte-Livrade – Villeneuve

VII – Adhésion croisée aux associations Horizon Vert et VCTB

VIII – Événements

Bourse aux vélos

Opération sécurité routière au collège Paul Froment de Sainte-Livrade-sur-Lot

I — Approbation du PV du précédent CA

Le Conseil d'Administration **approuve** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 mai 2026.

II — Embarquement des nouveaux administrateurs

En début de cette réunion, est proposée un embarquement des administrateurs par un retour sur le passé. Alors que Villeneuvois à vélo va avoir cinq ans à la rentrée, Adrien souhaite que chaque administrateur soit conscient de l'historique qui a mené au positionnement actuel de l'association. Villeneuvois à vélo est également le successeur de Roue libre, l'association portée par Francis Cazeils et Robert Zambon entre 1991 et 2011, qui a ouvert la voie durant deux décennies. À cette occasion, des archives de Roue libre, ainsi que le plaidoyer d'Adrien pour l'élection municipale 2020 sont montrés aux administrateurs.

III — Approbation des conditions de la future convention concernant le local

Cette réunion est la première au sein de notre futur local, encore en travaux. C'était une volonté afin que chacun se rende compte de notre futur local. Date estimée de fin de travaux : théoriquement fin juillet, plutôt pour la rentrée...

Émilie, vice-présidente en charge de la politique foncière, a eu une réunion avec les services de la CAGV concernant la future convention liant Villeneuvois à vélo à l'Agglomération pour l'occupation du local.

Elle a fait état des conditions :

- 160 € par mois ;
- convention triennale avec clause de résiliation chaque année,
- mais, gratuité si :
 - 50 demies-journées d'atelier par an,
 - 10 sessions de vélo-école par an,
 - 10 vélos donnés à des publics précaires.

Ces conditions nous offrent une sérénité (nous tenons déjà ces objectifs, quasiment) mais cela n'a pas la sécurité d'un bail commercial.

Le Conseil d'Administration doit être entendu sur ce point.

Le Conseil d'Administration **approuve** à l'unanimité les conditions de la future convention et **autorise** Émilie FALCONNIER à poursuivre et signer la convention.

IV — Réflexion sur notre politique quant au local : validation définitive du principe

Adrien souhaite un temps de réflexion et de construction de notre politique quant au local, afin d'en finir avec les débats répétés autour du lieu d'accueil, du salariat et de l'indépendance de l'association avec le local. Trois ateliers sont animés, d'abord par débat mouvant avant d'affirmer une posture détaillée.

Lieu d'accueil ou atelier de réparation ?

Ce local doit-il être « le local de Villeneuvois à vélo », « un atelier d'auto-réparation », ou « un lieu d'accueil de tous les cyclistes » ?

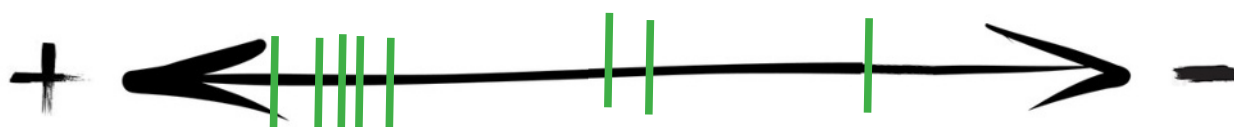
Premier positionnement : atelier d'autoréparation vs. lieu d'accueil / repair-café.



À la quasi-unanimité, les membres du Conseil d'Administration préfèrent en faire un atelier d'auto-réparation uniquement, ce qui n'empêche évidemment pas d'avoir une cafetière, mais ce n'est pas un endroit où on viendra prendre un café sans réparation ou sans aider. Comme évoqué par Faustine, le local serait un endroit d'accueil des adhérents, mais pas un établissement recevant du public.

Deuxième positionnement : communiquer notre local en tant que « local de Villeneuvois à vélo » ou « maison du vélo » / « maison des cyclistes » ?

Adèle (qui avait laissé ses préconisations) aime bien « maison des cyclistes ». Émilie trouve que « maison du vélo » fait trop commercial.



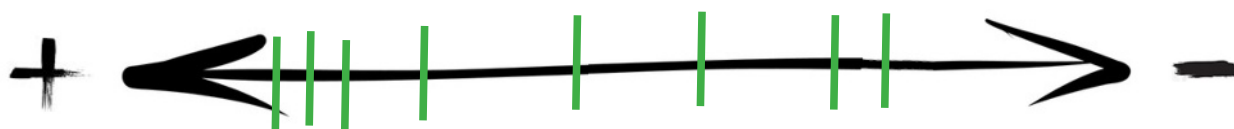
Le CA acte d'en faire le local de Villeneuvois à vélo.

Salariat ou bénévolat ?

Pour mener à bien nos missions, souhaite-t-on rester avec un fonctionnement uniquement bénévole, ou envisager **à moyen terme** le salariat ? Étant entendu qu'à court terme, cela n'est pas possible. Mais si nous envisageons du salariat à moyen terme, il est possible de réfléchir à une stratégie de développement du modèle socio-économique de l'association visant à le permettre à moyen terme (par la recherche de dispositifs d'aide à l'emploi associatif, le développement des activités de vente, etc.).

Positionnement : souhaite-t-on rester avec un fonctionnement uniquement bénévole, ou envisager à moyen terme le salariat ?

Face à la question jugée mal formulée, sachant qu'il apparaît aux yeux de toutes et tous que le salariat n'est pas possible d'ici deux ans, Adrien propose de changer la question en : souhaite-t-on définitivement acter un fonctionnement uniquement bénévole, ou souhaite-t-on envisager l'éventualité de salariat d'ici 5 ans ?



Les discussions sont nombreuses autour du fait de ne pas sanctuariser dès maintenant un fonctionnement dans les cinq ans. **Il est considéré que cela ne sera souhaitable que si l'association gagne déjà une indépendance financière** (cf. point suivant).

Quid de l'indépendance de l'association ?

Notre atelier de réparation doit-il nous freiner dans nos ambitions quant aux aménagements cyclables en Villeneuvois ? La question se pose car désormais tout recours nous laisse à la merci de la suppression du local, par « sanction » de la collectivité. La circonstance que le local est prêté par l'Agglomération peut nous aider, comme nous desservir, selon le niveau de solidarité politique entre les communes. Il est important de se poser la question maintenant afin de clore le débat et d'aiguiller notre politique de plaidoyer.

Un premier débat avait eu lieu à l'occasion du séminaire de préparation de la campagne des municipales (cf. PV CA 30), où il avait été souhaité de ne pas engager le plaidoyer au détriment du local.

Premier positionnement : le plaidoyer de l'association peut se faire quitte à engager la perte du local ?



Le Conseil d'Administration à l'unanimité acte de préférer l'indépendance de l'association au maintien coûte-que-coûte du local, sachant bien évidemment que tout doit être un enjeu de négociation comme Villeneuvois à vélo a su le faire durant ces cinq années.

Cas d'application : en cas de travaux de réaménagement sur un gros axe (par ex. avenue Jacques Bordeneuve ou avenue de Fumel, vues comme les deux priorités) sans aménagement cyclable, et d'échec de la négociation, souhaite-t-on aller au recours juridique ou non ? La réponse du CA est unanime en faveur.

V — Financement du local

Adrien fait état d'un appel à projets de l'éco-organisme Ecologic (chargé de la filière de responsabilité élargie des producteurs d'articles sports et loisirs, souvent abrégée filière REP ASL) pour :

- le financement de plusieurs ateliers de réparation par an, via L'Heureux Cyclage ;
- le co-financement de petits outils pour l'atelier de réparation, à hauteur de 50 %, 4 000 € max.

Se pose la question de si nous souhaitons participer à cet appel à projets, et à quelle hauteur, étant donné qu'il faut tout de même dépenser les 50 % autres. Dans le même temps, ce serait une aide bienvenue pour avoir des outils de qualité dans notre futur atelier.

Pas de décision prise.

VI — Plaidoyer

Participation aux comités d'itinéraire et de pilotage

Le Conseil départemental va lancer davantage de comités d'itinéraire et techniques concernant les itinéraires du plan vélo départemental. Nous avons besoin de plus de personnes.

Éric, Francis, Faustine se proposent pour le comité technique de l'axe 4. Pas d'autres personnes intéressées.

Diagnostic voie verte Sainte-Livrade – Villeneuve

Le Département nous sollicite afin de réaliser un diagnostic technique de l'état de la voie verte entre Sainte-Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot. Le Département souhaite des retours d'usagers afin d'affiner leur politique d'intervention et de reprise des revêtements.

Cela peut faire l'objet d'une sympathique balade technique avec le groupe des randos vélo et culture.

Francis s'en charge.

VII — Adhésion croisée aux associations Horizon Vert et VCTB

Nous avons reçu une demande d'adhésion croisée de l'association Horizon Vert à Villenuevois à vélo.

Lors de l'Assemblée Générale aurait en effet été évoquée cette possibilité, lorsque nous avons intégré dans notre règlement intérieur la cotisation pour personne morale.

L'adhésion de Villenuevois à vélo à toute personne morale doit faire l'objet d'un vote en Conseil d'Administration.

Conséquemment à la mise à l'ordre du jour de ce point, Francis a demandé à inscrire de nouveau l'adhésion croisée de Villenuevois à vélo à son association VCTB.

Au-delà du cas d'Horizon Vert, s'ouvre alors un débat quant à cette possibilité d'adhésion croisée. Souhaite-t-on réellement avoir des adhésions croisées entre personnes morales ? Adrien rappelle que le cas s'était déjà posé pour l'association STOP LGV 47 (cf. PV CA 24), et que la position de l'association a été de considérer que nous n'avions pas à être pour ou contre la LGV.

S'engage un débat sur cette possibilité. Plusieurs personnes sont d'abord pour. Faustine demande l'intérêt réel d'une adhésion croisée. Pour Francis, au-delà de la position de principe et du soutien à l'association, l'adhésion croisée engage à réaliser des actions communes et à soutenir conjointement les actions de chaque partie. Seulement, il est remarqué que l'absence d'adhésion croisée à Horizon Vert ou aux Bénévoles du 47 ne nous empêche pas de faire des actions communes, l'Éco-village ou les ateliers de réparation au Café Cantine. L'intérêt public est alors celui du soutien, de faire cause commune et front unique avec plusieurs associations autour d'une thématique.

Faustine, Éric et Adrien interviennent ensuite pour évoquer les risques alors de l'adhésion croisée : adhérer une association est être en accord avec ses statuts, ses valeurs, ses principes... et cautionner son fonctionnement. Nous adhérons à la FUB et à l'AF3V (et bientôt L'Heureux Cyclage) et nous leur devons soutien et porte-parolat. Adhérer à une association implique d'être soutien d'une association dans ses hauts et dans ses bas. Adrien appuie encore en disant que c'est justement l'indépendance de Villenuevois à vélo qui a mené à sa notoriété aujourd'hui. Il aurait bien eu envie que l'association se positionne contre la RN 21 créneau de Monbalen mais il a été arbitré que l'association n'avait pas à se soucier d'autres causes que le vélo.

Plusieurs membres du CA changent alors d'avis : des adhésions croisées n'emmènent rien de plus que potentiellement des soucis (où, en cas de faute d'une association, les politiques iront chercher leurs soutiens). Cela n'enlève en rien l'intérêt de partenariats spécifiques.

Est mise aux voix la question : **souhaite-t-on que Villenuevois à vélo participe à des adhésions croisées avec des associations en dehors des mobilités douces ?** Par **1 pour, 7 contre**, il est acté que Villenuevois à vélo n'adhérera pas à d'autres associations en dehors des mobilités douces.

Francis souhaite tout de même que soit révoquée de nouveau lors d'un prochain CA l'adhésion de Villenuevois à vélo au collectif VCTB et au projet de vivier pour le développement durable.

VIII — Événements

Bourse aux vélos

Nous devons arbitrer la date de la bourse aux vélos de septembre. Historiquement nous la faisons toujours le deuxième samedi de septembre, ce qui nous emmènerait au samedi 12 septembre. Plusieurs membres du CA, dont la trésorière, ne sont pas disponibles ce jour-là.

Est choisie la date du samedi 19 septembre. Cela tombe durant la Foire expo de Villeneuve-sur-Lot. Après consultation des services de la Mairie, cela n'est pas jugé problématique.

Concernant le lieu, se pose la question du retour sur l'allée Paul Nasse, ou du maintien sur l'allée Federico Garcia Lorca le long de l'office de tourisme. Cette dernière était intéressante car au milieu du passage entre le parking de la mairie et le marché, mais ce n'est pas ça qui a emmené du monde particulièrement. Rien n'empêche de mettre une bannière informant de la bourse aux vélos.

Est proposée l'idée de faire cette bourse aux vélos devant la tour de Paris, mais l'espace semble trop petit et il n'est pas sûr qu'on nous autorise à prendre des places de stationnement tout le samedi (la Fête du vélo a été déplacée sur les allées Georges Leygues pour cette raison...). Est proposée aussi l'idée de faire la bourse aux vélos sur l'esplanade devant le monument aux morts (jardin du souvenir), comme la Fête du vélo de cette année. Mais pas sûr qu'on ait la place nécessaire pour permettre l'essai des vélos.

Finalement, est arbitré un retour sur l'allée Paul Nasse, sous les platanes. Le fait d'avoir un logo permet désormais de faire réaliser des bâches de barrière Vauban qu'on pourra placer sur site en amont afin de communiquer sur la bourse aux vélos.

Opération sécurité routière au collège Paul Froment de Sainte-Livrade-sur-Lot

Éric s'en charge.

La réunion se termine à 21 h 57.

Prochain CA : date non décidée.